

S'adresse à tous les assurés actifs,
Bénéficiaires de rentes
de la caisse de pension des entreprises Saurer

pksu.

Arbon, le 19 janvier 2024

**Rémunération des capitaux d'épargne vieillesse en 2023 5.5% - Les retraités reçoivent une rente complémentaire entière au premier trimestre.
Adaptations du règlement : A lire attentivement !**

Chères Mesdames, chers Messieurs

L'année 2022 avait déjà surpris - l'année 2023 s'est à nouveau déroulée différemment de ce qui était prévu - mais avec un signe inversé. Les placements de capitaux ont réalisé une performance d'environ +4,0%. Le résultat négatif de l'année précédente n'a donc pas pu être entièrement rattrapé.

Un intérêt de +5,5% peut être accordé aux assurés actifs - les retraités reçoivent une rente complémentaire entière - versée au premier trimestre 2024.

L'année des investisseurs a commencé en fanfare - puis elle a longtemps traîné avant d'entamer un sprint final au cours des deux derniers mois. La performance est un peu en retrait par rapport aux indices courants - des amortissements ont dû être effectués sur un immeuble (le «Saurer-Hochhaus») en raison des estimations de coûts de rénovation désormais disponibles. Cela a eu un impact de -1,5% sur le rendement. Le taux de couverture esti- mé est de l'ordre de 122%.

A titre de comparaison, voici quelques données du marché :

	Rendement 2023	Rend. 2021 – 2023, p.a.	Rend. 2018 –2023, p.a.
CPES	4.0%	1.7%	2.5%
Pictet 25 Index	6.8%	-1.0%	1.2%
CS PK Index	5.4%	0.9%	2.4%
UBS PK Index	4.9%	0.8%	2.2%

Vous trouverez en annexe le certificat de prévoyance/attestation de rente ainsi qu'une **lettre d'information sur les adaptations importantes de la caisse de pension.**

Nous vous recommandons vivement de la lire attentivement :

- **Perspectives du taux de conversion et de la contribution de la fondation : réduction, compensations et réorganisation**
- **Rachats dans la caisse : seulement possible deux fois par an**
- **Introduction de la réforme AVS 21 - Augmentation de l'âge de la retraite des femmes**

Le secrétariat répondra volontiers à vos éventuelles questions et se réjouit d'un échange ouvert avec nos assurés.

Le conseil de fondation et le secrétariat vous souhaitent une bonne année 2024 !

Salutations amicales
Caisse de pension des entreprises Saurer



Benjamin Fröhlich
Président du conseiller
de fondation



Thomas Baumer
Directeur général

Annexes : Information sur les modifications du règlement
**Wir nehmen Vorsorge
persönlich.**

PKSU – Pensionskasse der
Saurer-Unternehmungen
Schlossgasse 4, CH-9320 Arbon

T +41 71 447 00 30
info@pksu.ch
www.pksu.ch